

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport du pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/mn (en km/h)
1ère	1/12,64	1/4,353	1/55,02	3,58
2ème	1/8,81		1/38,34	5,13
3ème	1/6,55	ou autres	1/28,51	6,90
4ème	1/4,77	rapports	1/20,76	9,48
5ème	1/3,55	possibles	1/15,45	12,74
6ème	1/2,48		1/10,79	18,24
7ème	1/1,85	1/4,118	1/8,05	21,45
8ème	1/1,34	1/4,625	1/5,83	33,76
9ème	1/1,00	1/4,824	1/4,35	45,24
AR	1/13,21		1/57,50	3,42

moteur D41 et essieu 1341 G (réduction 1/2)

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport du pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/mn (en km/h)
1ère	1/11,09	1/5,429	1/60,21	3,27
2ème	1/7,36	ou autres	1/39,96	4,92
3ème	1/5,12	rapports	1/27,80	7,08
4ème	1/3,71	possibles	1/20,14	9,77
5ème	1/2,78		1/15,09	13,04
6ème	1/1,98		1/10,75	18,31
7ème	1/1,38		1/7,49	26,27
8ème	1/1,00	1/5,857	1/5,43	36,24
9ème	1/0,75	1/6,308	1/4,07	48,35
AR	1/11,05		1/59,99	3,28

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

- 4.4.3 **Boîte de vitesses pouvant être montée en option :**
avec moteur C4 :
 Boîte MD3060 - 6 vitesses en marche avant et 1 en marche arrière - rapports :
 1ère 1/3,49 - 2ème 1/1,86 - 3ème 1/1,41 - 4ème 1/1,00 - 5ème 1/0,75 - 6ème 1/0,65 - AR 1/5,03
 Rapports de pont possibles : 1/6,909 - 1/7,455
avec moteur D41 :
 Boîte ZF 9S 109 - 9 vitesses en marche avant et 1 en marche arrière : rapports :
 1ère 1/10,24 - 2ème 1/6,57 - 3ème 1/4,78 - 4ème 1/3,53 - 5ème 1/2,61 - 6ème 1/1,86 - 7ème 1/1,35 - 8ème 1/1,00 - 9ème 1/0,74 - AR 1/9,44
 Rapports de pont possibles : 1/5,429 - 1/5,857 - 1/6,308

- 4.5 Vitesse maximale théorique au régime de régulation à vide de 2550 tr/mn :
 moteur C4 et essieu 1341 G (réduction 1/2)

	Rapports de pont					
	1/4,118	1/4,353	1/4,625	1/4,824	1/6,909	1/7,455
Boîte 6209 A	122	115	108	104	X	X
Boîte MD3060	X	X	X	X	112	103

moteur D41 et essieu 1341 G (réduction 1/2)

	Rapports de pont		
	1/5,429	1/5,857	1/6,308
Boîte B9	123	114	106
Boîte 9S 109	125	116	108

- 4.6 Indicateur de vitesse : oui.
 4.7 Compteur kilométrique : oui.
 4.8 Chronotachygraphe : oui, en option. (Dispense réglementaire).
 4.9 Limiteur de vitesse : oui.

5 SUSPENSION

- 5.1 Essieu 1 : essieu rigide, ressorts à lames paraboliques, 1 barre stabilisatrice, 2 amortisseurs télescopiques.
 5.2 Essieu 2 :
 Type SM1 :
 Essieu rigide, ressorts à lames, 1 barre stabilisatrice.
 Type SP1 :
 En option : suspension AR pneumatique composée de :
 - 2 ressorts à lames
 - 2 coussins pneumatiques
 - 2 amortisseurs télescopiques
 - 1 barre stabilisatrice

6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : à vis sans fin et écrou avec assistance hydraulique.
 6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :

Versions	38	40	43	47
Diamètres	14,82	15,78	16,76	18,12

7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : à transmission pneumatique à 2 circuits indépendants. Un robinet autolimité (8 bars) alimente le circuit des deux vases à diaphragme des freins de l'essieu 1, et le circuit des vases à ressort des freins de l'essieu 2 par l'intermédiaire d'un correcteur asservi à la charge avec valve-relais intégrée.
 Système antiblocage de roue (ABR) : non
 Répartiteur de freinage : agissant sur l'essieu 2.
 7.2 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits du dispositif principal.
 7.3 Frein de stationnement : assuré par le dispositif à ressort des freins de l'essieu 2 à commande manuelle et transmission pneumatique.
 7.4 Mode de transmission des efforts aux roues :
 7.5 Frein de service : pneumatique.
 7.5.1 Frein de secours : pneumatique.
 7.5.2 Frein de stationnement : cylindres à ressort.
 7.5.3 Frein de stationnement : cylindres à ressort.
 7.7 Réservoir d'énergie : 3 ou 4 réservoirs d'air comprimé. essieu 1 : 30 dm³, essieu 2 : 30 dm³, parc : 30 dm³ + auxiliaires 20 + 3,8 dm³ (pour embrayage à commande automatique).
 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : un signal optique sur le tableau de bord.
 7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de pression d'air.

- 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par abaissement de la pression d'air dans les réservoirs.
 7.8 Type de freins : à disques (essieu 1) et à tambours (essieu 2).
 7.9 Ralentisseur : sur gaz d'échappement.
 En option :
 - électromagnétique sur transmission,
 - frein par compression,
 - hydraulique sur transmission.
 7.10 Circuit de freinage pour la remorque : non

8 CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie : châssis-cabine.
 Cabine "distribution" : normale (variante DC2) ou profonde (variante DL2) sur demande.
 Suspension pneumatique cabine 2 ou 4 points.
 8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier.
 8.3 Nombre de places assises : 2 (3 sur option).
 8.4 Sièges : 1 siège pour conducteur, 1 siège pour passager (+ 1 siège central pour passager en option).
 8.5 Nombre de portes : 2.
 8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
 1 glace coulissante et une glace fixe sur partie inférieure
 - option : 1 glace descendante sur la ou les portes.
 - option : 2 glaces coulissantes + 2 glaces fixes sur parties inférieures (portes conducteur et passager)
 - option : 1 glace sur le panneau arrière de la cabine.
 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages : verre.
 8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité (option) :
 8.8.1 Places avant : 2 ceintures 3 points à rétracteurs pour les places extrêmes (+ 1 ceinture 2 points à rétracteur pour la place centrale)
 8.9 Dispositif de protection latérale : sera monté sur véhicule carrossé.
 8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : non.
 8.11 Système anti-projections :
 Essieu 1 : oui
 Essieu 2 : non (à monter lors du carrossage sauf si l'usage est incompatible avec l'utilisation)

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 Feux de route : 2.
 En option : 2 feux de route supplémentaires longue-portée (les feux de route s'éteignent lorsque les feux longue-portée s'allument).
 9.2 Feux de croisement : 2.
 9.3 Feux de position :
 9.3.1 Avant : 2 incorporés dans les feux de croisement.
 9.3.2 Arrière : 2 (feux rouge arrières).
 9.3.3 Latéraux (véhicules de plus de 6 m) : non (montés lors du carrossage)
 9.5 Indicateurs de changement de direction :
 9.5.1 Avant : 2.
 9.5.2 Arrière : 2, groupés avec les feux rouges arrière.
 9.5.3 Latéraux : 2.
 9.6 Feux stop : 2, groupés avec les feux rouges arrière.
 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : oui, 1 groupé avec le feu rouge arrière gauche.
 9.8 Dispositifs réfléchissants :
 9.8.1 Arrière : 2.
 9.8.2 Latéraux : non (montés lors du carrossage).
 9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
 9.10 Feux de marche arrière : 2, groupés avec les feux rouges arrière.
 9.11 Feux de brouillard :
 9.11.1 Arrière : 2, groupés avec les feux rouges arrière.
 9.11.2 Avant : non. En option 2.
 9.12 Feux d'encroisement :
 9.12.1 Avant : 2.
 9.12.2 Arrière : non (montés lors du carrossage).
 9.14 Feux spéciaux : feux intermittents oranges au pavillon (en option)

10 DIVERS

- 10.1 Accessoires :
 10.1.1 Essuie-glace : 2.
 10.1.2 Lave-glace : 2.
 10.1.3 Rétroviseur : 2 principaux, 1 d'accostage, 1 grand angle + 1 rétroviseur de surveillance situé au dessus du pare-brise (option).
 10.1.4 Avertisseur sonore : 1 sur châssis ou 2 sur pavillon.
 10.1.5 Dispositif antiviol : sur colonne de direction.
 10.1.6 Extincteur de 6 kg à l'extérieur du véhicule (monté lors du carrossage).
 10.2 Marques d'identité :
 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : en bas de l'encadrement de la portière gauche.
 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant.
 10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	2	2	A	X	B	0	0	0	0	0	0	0	1
Code constructeur		Descripteur					Famille Produit		Indicateur						

 10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	2	2	A	X	B	0	A	0	0	0	9	7	5	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 10.2.4.1 Le type figure sur la plaque constructeur.
 10.2.5 Identification du moteur : à l'avant gauche du moteur.

11 VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Emplacement de la plaque correcteur : en bas de l'encadrement de la portière droite.
 11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8 bars.
 11.3 Pression de disjonction : 8,6 bars
 11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : 72 - essieu 2 : 160.
 11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : essieu 1 : 75 - essieu 2 : 64.
 11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : anneau de couleur (portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné.
Inscription Affectation

Orange 1
 Bleu 2
 Vert

Circuit frein essieu 1
 Circuit frein essieu 2
 Circuit stationnement

Marron
 11.8 Observations : véhicule muni de leviers de freins à rattrapage de jeu automatique.

PROCÈS-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur RENAULT V.I. - 129 rue Servient - La Part Dieu - 69003 LYON que le véhicule numéro VF622AXB022500044 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT, type 22AXB1X, variantes DC2 - DL2, versions 38 - 40 - 43 - 47 livrés :

- en châssis-cabine, satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103, R.104 et R.104-1 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que les véhicules satisfont aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103, R.104 et R.104-1.

La numérotation dans la série du type commence à VF622AXB000000001.

LYON, le 13 Mai 1996
 L'ingénieur de l'Industrie et des Mines
 attaché à la Division des Contrôles Techniques,
 D. MONTES

VU, APPROUVE et ENREGISTRE sous le n° RT 7820
 LYON, le 13 Mai 1996
 Pour le Directeur, l'ingénieur de l'Industrie et des Mines,
 J.L. PRAT

COMPLEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE RECEPTION DU TYPE 22AXB1X

La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception déjà modifiée le 30.10.96 (RT 8085) - 07.05.97 (RT 8323), a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954.

Les prescriptions réglementaires restent satisfaites.

Cette mise à jour s'applique à partir du numéro d'identification : VF622AXB0A0009758.

LYON, le 9 Juillet 1998
 L'ingénieur de l'Industrie et des Mines,
 attaché à la Division des Contrôles Techniques
 D. MONTES

VU, APPROUVE et ENREGISTRE sous le n° RT 8808
 LYON, le 9 Juillet 1998
 Pour le Directeur, l'ingénieur de l'Industrie et des Mines
 J.L. PRAT

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné, RENAULT V.I., 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en châssis-cabine pour VASP, carrosserie BOM (voir nota)

1	Genre :	Châssis cabine pour VASP, carrosserie BOM	8	Nombre de places assises (y compris le conducteur) :	003
2	Marque :	RENAULT	10	Poids total autorisé en charge (kg) :	19000
3	Type :	22AXB1X	12	Poids total roulant autorisé :	Néant
	version :	40	14	Niveau sonore de référence dB(A) :	081
	cabine :	DC2		type moteur :	MIDR062045C4
4	Numéro d'identification :	VF622AXB000100526		position sortie échappement :	VERTICAL (V)
6	Source d'énergie :	gazole		type boîte de vitesse :	AUTOMATIQUE
7	Puissance administrative :	26 CV	15	Régime de rotation moteur correspondant (tr/min) :	1575

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

- est équipé d'une suspension type **SM1, NI PNEUMATIQUE NI EQUIVALENTE** (voir point 5.2) sur l'essieu moteur.

- satisfait aux prescriptions des directives : CEE 92/97 et 96/20 relatives au niveau sonore (≤ 80 dBa)
CEE 91/542 B et 96/1 relatives aux émissions de gaz polluants EURO 2.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :
Pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire ou du carrossier)

FRANCE V.I. Paris Ouest
Etablissement d'Argenteuil
6, rue Jean Poulmarch - B.P. 143
95105 ARGENTEUIL Cedex
Tél. 30.25.86.00 - Fax 39.82.89.07
SIRET 652 030 305 00450 - APE 501Z

Fait à LYON, le 25/09/2000

RENAULT V.I.

NOTA : pour obtenir l'immatriculation du VASP, excepté pour BOM, désigné ci-dessus il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

CE-013-5W

RENAULT V.I.
Description du véhicule 22AXB1X

RT 8808
JUILLET 1998

PREMIUM
Distribution
260/300.19
7,1/8 - 13
Sans ABS

0 GENERALITES

0.1 Constructeur : RENAULT V.I., 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON.
0.2 Marque : RENAULT.
0.3 Genre : châssis-cabine pour VASP pour carrosserie BOM. (catégorie internationale N3)
0.4 Type : 22AXB1X.
Variantes (dépend de la cabine) :
DL2 (cabine "distribution" longue - largeur 2,500 m)
DC2 (cabine "distribution" courte - largeur 2,500 m)
Versions (dépend de l'empattement) :
38 (Empattement = 3,815 m)
40 (Empattement = 4,090 m)
43 (Empattement = 4,365 m)
47 (Empattement = 4,750 m)
0.5 Puissance administrative : **26 CV.**

1 CONSTITUTION GENERALE

1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues avant, 4 roues arrière.
Les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.
1.2 Dimensions des pneumatiques :
- avec suspension avant 7,1 tonnes :
série : 295/80 R 22.5 - 152/148 J* (a)
option : 315/80 R 22.5 - 154/150 K*
- avec suspension avant 8,0 tonnes :
série : 315/80 R 22.5 - 156/150 K*
*ou indice de vitesse et/ou de charge supérieurs.
1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôle d'acier.
1.3.1 Dimensions des longerons : 290 x 82 x 7
1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée.
(a) Application du point 3.7.2.3 - Annexe IV de la directive 92/23/CEE relative aux pneumatiques.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1	Poids total autorisé en charge :	19000
2.2	Poids total roulant autorisé :	Néant
2.4	Charges maximales admissibles :	
2.4.1	Sur l'essieu 1 :	
	Avec suspension 7,1 tonnes :	7100
	Avec suspension 8,0 tonnes :	8000
2.4.2	Sur l'essieu 2 :	13000
2.5	Voie essieu 1 :	2,035
2.6	Voie essieu 2 :	1,812
	Versions :	38 40 43 47 38 40 43 47
2.7	Empattement :	3,815 4,090 4,365 4,750 3,815 4,090 4,365 4,750

CHASSIS-CABINE - Variante DL2

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipement :

2.8.0	Total :	5964 6032 6050 6072	6023 6091 6109 6131
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	4096 4127 4135 4150	4119 4150 4158 4173
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	1868 1905 1915 1922	1904 1941 1951 1958
2.9	Porte-à-faux AV :	1,395	
2.10	Porte-à-faux AR :	0,960	
2.11	Longueur hors-tout :	6,170 6,445 6,720 7,105	6,170 6,445 6,720 7,105
2.12	Largeur hors-tout :	2,500	

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (*) - Variante DL2

2.9	Porte-à-faux AV :	1,395
2.10	Porte-à-faux AR :	
2.10.1	Mini sans ferrure ni accessoire avec suspension mécanique * :	0,820
	avec suspension pneumatique * :	0,645
2.10.2	Maxi sans ferrure ni accessoire* :	3,400
2.10.3	Maxi avec ferrures et accessoires* :	3,520
2.11	Longueur hors-tout maxi* :	8610 8885 9160 9545 8610 8885 9160 9545
2.12	Largeur hors-tout :	2,550
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge :	Charge non uniformément répartie
2.14	Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	1,100

CHASSIS-CABINE - Variante DC2

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipement :

2.8.0	Total :	5831 5899 5917 5939	5890 5958 5976 5998
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	3975 4005 4012 4027	3998 4028 4035 4050
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	1856 1894 1904 1912	1892 1930 1940 1948
2.9	Porte-à-faux AV :	1,395	
2.10	Porte-à-faux AR :	0,960	
2.11	Longueur hors-tout :	6,170 6,445 6,720 7,105	6,170 6,445 6,720 7,105
2.12	Largeur hors-tout :	2,500	

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (*) - Variante DC2

2.9	Porte-à-faux AV :	1,395
2.10	Porte-à-faux AR :	
2.10.1	Mini sans ferrure ni accessoire avec suspension mécanique * :	0,820
	avec suspension pneumatique * :	0,645
2.10.2	Maxi sans ferrure ni accessoire* :	3,400
2.10.3	Maxi avec ferrure et accessoire* :	3,520
2.11	Longueur hors-tout maxi* :	8,610 8,885 9,160 9,545 8,610 8,885 9,160 9,545
2.12	Largeur hors-tout :	2,550
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge :	Charge non uniformément répartie
2.14	Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	1,100

NOTA : pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9) il est admis de pouvoir :
a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.
b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 400 kg.
(*) Carrosserie pour charge non uniformément répartie.

3 MOTEUR

3.1 Dénomination : MIDR062045C4 MIDR062045D41
3.1.1 Marque : RENAULT V.I.
3.2 Description générale :
3.2.1 Genre : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin. Suralimentation par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement.
3.2.2 Cycle : Diesel.
3.2.3 Nombre de temps : 4.
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 verticaux en ligne.
3.4 Dimensions :
3.4.1 Alésage (mm) : 120.
3.4.2 Course (mm) : 145.
3.4.3 Cylindrée (cm³) : 9834.
3.5 Rapport volumétrique de compression : 17 ± 0,7/1 17 ± 0,7/1
3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 188 219
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2100 2100
3.8 Couple maximal (mdaN CEE) : 140 122
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 100 1200
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 2550 ± 50 2550 ± 50
3.11 Carburant utilisé : gazole.
3.12 Réservoir de carburant : 1 monté sur le longeron droit.
Série : 200 litres
Option : 310 litres
3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.
3.14 Type de filtre à air : sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
3.20 Niveau sonore au point fixe :
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) :
- avec boîte mécanique 88(G)-80(V) 90(G)-83(V)
- avec boîte automatique 81 (V) /
3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1575 1575
3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : à gauche (G) ou verticale (V).
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur plaque constructeur.

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte vitesses : boîte B 9 - mécanique, 9 vitesses en marche AV et 1 en marche AR (moteur D41)
boîte Eaton 8209A - mécanique, 9 vitesses en marche AV et 1 en marche AR (moteur C4)
En option :
- boîte ALLLISON MD3060 - automatique, 6 vitesses en marche AV et 1 en marche AR (moteur C4).
- boîte ZF 9S 109, 9 vitesses en marche AV + 1 marche AR (moteur D41)
4.1.1 Emplacement du (ou des) levier(s) de commande : au plancher.
4.2 Type d'embrayage : monodisque ou bidisque à sec. En option, convertisseur de couple
4.2.1 Mode de commande : pédale. En option, embrayage automatisé à commande pneumatique.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre à cardans entre boîte et pont arrière.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 315/80 R 22.5 (3280).
4.4.2 Démultiplication et vitesse à 1000 tr/min avec boîte et rapports de pont montés en série : moteur C4 et essieu 1341 G (réduction 1/2)